

## **PRINCIPES FONDAMENTAUX A RESPECTER PAR LES SALARIES**

- 1- Respecter en toutes circonstances les lois et les réglementations en vigueur**
- 2- Entretenir des pratiques commerciales loyales et conformes à la réglementation**
- 3- Entretenir avec les sous-traitants et fournisseurs des relations fondées sur une sélection et une évaluation objectives**
- 4- Protéger au quotidien le patrimoine et les ressources de l'entreprise**
- 5- Contribuer à un environnement de travail qui protège la santé et la sécurité de chacun**
- 6- Agir en faveur de la diversité et de conditions de travail respectueuses**
- 7- Prendre en compte au quotidien l'impact des activités du groupe sur l'environnement**
- 8- Respecter la confidentialité des informations définies comme telles**
- 9- Eviter les situations de conflits d'intérêts**
- 10- Refuser toute forme de corruption**
- 11- Agir au quotidien respectant en respectant les valeurs de l'Entreprise**
- 12- Contribuer à promouvoir une image positive du Groupe et de la marque STEF**